

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 OCTOBRE 2018

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.

Absent : C. MENUET (excusé)

Secrétaire de Séance : S. JEFFERY

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

/Le Procès Verbal de la réunion du 02/10/2018 est approuvé à l'unanimité.

2) Demande de Location du Logement du bourg

Suite à la vacance du logement du bourg, Il est fait état de diverses candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer ce logement à Mr. A. STAAL, très intéressé par cette maison.

Le loyer mensuel est fixé à 400 € ; Une provision pour charges de 20 € (entretien chaudière, ramonage) sera demandée en complément.

Le futur locataire étant prêt à réaliser certains travaux, une remise sur le loyer pourra être accordée pour des travaux préalablement listés et approuvés.

Les travaux indispensables sont évoqués : revêtement de sol du bureau, changement du lino de la salle de bains et des toilettes, volet à l'étage à réparer et à remettre en place, un interrupteur électrique à vérifier. Une fuite semble toujours présente sous la toiture côté bureau ; le problème sera à voir avec un couvreur avec la nécessité de poser une toile étanche sous les tuiles.

3) Demande de Location de l'Ancienne Salle des Fêtes

La locataire du logement de la mairie souhaite louer l'ancienne salle des fêtes située sous le logement pour un usage de stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui louer cette salle à certaines conditions :

- Le bail fera l'objet d'un contrat de location distinct de l'habitation
- Le local ne pourra être ni à usage d'habitation, ni à usage professionnel
- Le loyer mensuel est fixé à 45 €
- Le contrat de location sera résilié automatiquement en cas de résiliation du bail de l'habitation principale.

4) Colis de Noël

Après discussion, le Conseil Municipal décide de renouveler en 2018, la distribution de colis de Noël aux aînés de la commune en modifiant toutefois la tranche d'âge des bénéficiaires. A compter de cette année, seront bénéficiaires les personnes de 70 ans et +, ceci afin de limiter la dépense globale, le nombre de bénéficiaire étant en augmentation régulière. Il est également

acté que les personnes de – de 70 ans bénéficiaires les années précédentes conservent toutefois le bénéfice de ce colis.

Le Conseil Municipal décide également de réduire légèrement le crédit alloué à chaque colis et de consacrer une dépense de 16 € par colis, soit un crédit de 780 € environ pour une prévision de 46 colis. Les paniers garnis seront réalisés comme chaque année par la Ferme de Larcher selon la composition retenue.

Ces colis seront distribués à l'occasion d'une rencontre organisée par le Comité des Fêtes le dimanche 16 décembre à 17 h pour faire découvrir aux habitants les décorations et illuminations de Noël.

5) Point sur les Travaux de l'Eglise

Les travaux réalisés pour la rénovation des façades extérieures de l'église sont terminés et ont donné toute satisfaction. L'objectif de conserver l'aspect existant a été respecté. Les dons récoltés à ce jour grâce à la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine ainsi qu'une moins-value sur la facture finale des travaux, vont permettre de poursuivre cette restauration avec le remplacement et l'ajout de gouttières sur différentes toitures de l'église.

Il est précisé que la collecte des dons est toujours ouverte.

6) Questions diverses

► Conférence du 03 novembre « 33 vies » : Rappel de la Conférence donnée par Isabelle Bénac d'après ses recherches sur les 33 poilus de Sénailac qui sont disparus suite à la guerre de 1914/1918. Un apéritif sera offert ensuite par la municipalité.

► Entretien de la Commune : Discussion sur la façon d'envisager l'entretien de la commune pour 2019 ; Il serait bien d'obtenir des tarifs précis pour chaque type de travaux et non pas un tarif global, ceci afin de pouvoir commander les travaux en fonction des besoins. Une trame listant les travaux d'entretien à réaliser sera élaborée (cimetières, places, ruelles, jardins...).

Les propositions de différentes entreprises sont en cours d'examen.

Il est également envisagé de relancer des journées citoyennes comme cela se fait dans d'autres communes.

► Cimetière : Evocation de la nécessité d'envisager la mise en place d'un columbarium. Des pistes de réflexion sont abordées. Le Conseil Municipal se dirigerait plutôt sur la confection d'un mur en pierres avec des niches incorporées, qui pourrait être édifié contre le mur d'enceinte en béton, à droite de l'entrée du nouveau cimetière.

La séance est levée à 11 h 30.
